## PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996 Siège social : Rue Hédi Nouira - Tunis

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de la société, réuni le 17 décembre 2014, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion du gestionnaire BNA CAPITAUX en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable de la SICAV.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à 0,40% HT de l'actif net par an au lieu de 0,25% HT de l'actif net par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 2 février 2015.